

## Avant-propos

Nathalie DES ROSIERS\*

Le nouveau millénaire verra des changements importants dans la manière dont nous concevons l'interaction entre les droits de la personne et la sécurité. Les événements du 11 septembre continueront peut-être de constituer un point tournant pour l'image que les démocraties veulent projeter. Y a-t-il lieu de s'inquiéter de ce virage sécuritaire? Que penser de la réponse canadienne aux événements? Cette réponse a-t-elle changé le visage du Canada? Tels étaient les thèmes de la conférence « Terrorisme, droit et démocratie ».

La conférence a développé une approche pluridisciplinaire aux questions soulevées par la réponse aux événements du 11 septembre 2001. Il ne s'agissait pas seulement d'évaluer le langage utilisé par le législateur dans la formulation des projets de loi qui ont été mis de l'avant depuis cette date. Il fallait aussi réfléchir aux impacts sociaux de l'approche gouvernementale et comprendre ce que Ruth Sullivan appelle les méta-messages de la législation.

The conference was set up as a way to pursue a collective reflection on what lay ahead and to reflect on the multifaceted impact that the events have had on the Canadian community. It sought to ask questions about the different features of Canadian life, its human rights values, its legal order, its philosophy of multiculturalism and its sense of itself. Had the face of Canada changed?

Les sessions ont été organisées en fonction d'une série de questions : que sait-on de la menace terroriste? Est-ce que l'histoire de nos réactions passées aux pressions terroristes peut nous apprendre quelque chose? Que se passe-t-il ailleurs dans le monde?

---

\* Présidente, Commission du droit du Canada, Ottawa, Ontario.

La conférence visait aussi à poser un questionnement qui éclaire les effets de la réponse : ses effets directs et aussi ceux moins observables. Quelle influence aura la réponse canadienne sur le droit criminel, sur les relations entre la police et les citoyens, sur le droit à la vie privée? La réponse législative et gouvernementale aux événements du 11 septembre influera-t-elle sur l'équilibre constitutionnel canadien, sur la pratique du droit commercial ou sur les fonctions de contrôle et de surveillance des différents organismes chargés de nous protéger des abus policiers ou militaires?

Un forum communautaire a aussi été organisé par la Commission du droit du Canada dans le cadre de la conférence visant à permettre aux communautés ethniques de Montréal de s'exprimer sur les effets de la réponse au terrorisme.

En développant cette approche pluridisciplinaire, les organisateurs se sont efforcés de présenter une diversité de points de vue. Il en résulte une conférence nuancée, riche en messages et en sagesse. On a entendu les voix d'experts canadiens et étrangers, de juristes, d'historiens, de journalistes, de psychologues, de policiers, de fonctionnaires, d'économistes ainsi que la voix du grand public. Tous ont pu partager leurs opinions sur les grands thèmes de la conférence.

Les événements comme ceux du 11 septembre poussent tous les gouvernements à réagir. C'est le propre des sociétés démocratiques de pouvoir poser des questions sur la meilleure façon de procéder. Les réponses ne sont pas évidentes mais les questions doivent néanmoins être posées. C'est ce processus de questionnement qui caractérise les sociétés démocratiques et qui renforce les valeurs de la société civile. Cette conférence a été une contribution au grand questionnement sur nos valeurs démocratiques que posent dorénavant les défis du nouveau millénaire.

Merci, donc, au comité organisateur et au personnel de l'Institut canadien de l'administration de la justice. Let's pursue the discussion.